

# MAIRIE DE MANTEYER

## SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

DE-027-2026

Nombre de membres  
afférents au CM : ..... 15  
Nombre de membres en  
exercice ..... 15  
Nombre de membres  
présents ..... 12  
Nombre de membres ayant  
pris part à la délib..... 13

Date de la convocation  
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-sept heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric REY, Maire.

**Présents :** REY Frédéric - ALLEMAND Georges - CHARBONNIER Mélanie - CAMUS Kévin - ARNAUD Amandine - PAUCHON Éric - PAUCHON Sylvie - PETROW Janeck - DEGREMONT Loïc - JULLIEN Charlotte - CHEVALIER Lina - Michel PONS – CELCE Chantal

**Absents excusés représentés :** ERLINGER Delphine (pouvoir à Michel PONS)  
PERRET Oriane (pouvoir à Charlotte JULLIEN)

**Absents excusés :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20260430-027-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Mme Amandine ARNAUD a été désignée secrétaire de séance.

### Approbation et vote du CFU (Compte financier Unique) pour le budget principal (M57)

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant participer au vote.

Mme CHARBONNIER Mélanie, adjointe aux finances est élue à l'unanimité et préside la séance.

Mme CHARBONNIER Mélanie, adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique du budget principal (M57) de l'année 2025 dressé par le Maire, qui regroupe l'ensemble des opérations comptables de l'année 2025.

Monsieur PONS Michel, maire en exercice en 2025, s'est retiré du vote et a quitté la salle.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Revenues	Prévision budgétaire totale	A	819 071,58	458 094,00	1 274 665,58
	Recettes réalisées (1)	B	207 177,13	508 798,80	740 975,93
	Restes à réaliser	C	627 521,08	0,00	627 521,08
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	641 652,69	1 031 699,02	1 673 351,71
	Dépenses réalisées (1)	E	157 144,74	328 784,85	465 029,59
	Restes à réaliser	F	2 768,10	0,00	2 768,10
Différences entre les titres et les mandats					
	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	50 032,39	208 013,95	255 044,94
Résultats antérieurs reportés					
	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-178 438,69	575 105,02	396 666,33
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)					
	Excédent /déficit	G + H	-126 406,30	780 118,97	653 710,47
Différence entre les restes à réaliser					
	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	624 752,98	0,00	624 752,98
Résultat cumulé					
	Excédent /déficit	G + H + I	198 348,48	780 118,97	978 467,45

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées comprennent les opérations réalisées et les opérations prévues.

Le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Déclare que le compte administratif du budget principal (M57) dressé pour l'exercice 2025 par le Maire est approuvé par la présente assemblée.

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 13 dont 1 pouvoir

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Le Maire